



A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN des Bouches du Rhône

Marseille, le 06 février 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons reçu à titre individuel et par voie électronique, vendredi 4 février, un courrier de votre part, concernant la non transmission par des conseillers pédagogiques des comptes-rendus de visites effectuées aux PES1.

Vous nous écrivez que ces collègues se seraient fondés sur des « propositions » et « suggestions » contenues dans le « compte-rendu de l'audience » que vous nous avez accordée à ce sujet le 6 octobre.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous avons rencontré pour poser les revendications des conseillers pédagogiques. Suite à cette entrevue, nous avons réuni les conseillers pédagogiques pour leur faire part de vos réponses et définir, avec eux, les modalités d'action correspondant à ces revendications, ce qui est le rôle des organisations syndicales.

Concernant leur volonté de rester sur le terrain du conseil et de la formation, ce qui est encore la mission des conseillers pédagogiques définie par les textes réglementaires, et de ne pas glisser sur le terrain de l'évaluation, il a été décidé de ne pas faire remonter les rapports de visites mais uniquement un tableau attestant des dates auxquelles celles-ci ont été effectuées.

Il ne s'agissait pas d'une « suggestion » mais d'un mot d'ordre syndical que nous avons rédigé sous la forme « les syndicats proposent... ». Traditionnellement en effet, les syndicats proposent des actions et les collègues décident d'y répondre ou non. Pour lever toute ambiguïté, nous vous avons d'ailleurs précisé que les collègues répondaient à une consigne syndicale, dans un courrier commun en date du 24 janvier 2011.

Nous tenons à rappeler que c'est bien aux syndicats qu'il appartient de définir les modalités d'action et la forme sous laquelle ils les transmettent aux collègues.

Par ailleurs, dans l'entrevue que vous nous avez accordée, vous aviez tenté de nous rassurer en indiquant que les rapports de visites n'avaient pas pour objectif de participer à l'évaluation des PES1 mais de prouver, dans l'éventualité de problème de validation d'un collègue, que celui-ci avait bien été accompagné et que l'administration avait joué son rôle.

Or cette insistance à exiger les comptes-rendus de visite en vue de leur transmission à l'ensemble des formateurs et à la DP tendrait à prouver le contraire.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos syndicats soutiendront les collègues qui ont maintenu leur action de refus de transmettre ces rapports en réponse à notre mot d'ordre, malgré de fortes pressions, en particulier en indiquant à chacun des conseillers pédagogiques concernés qu'il était « un des rares conseillers du département » à se trouver dans cette situation. Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir, de nouveau, le plus rapidement possible à ce sujet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre parfaite considération.

Carole GELLY, Secrétaire Départementale du SE-UNSA
Martine DUPUY, Secrétaire Départementale du SNUDI-FO
Christophe DORÉ, Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU